

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/23

Service Chef de file :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le rapport présente l'avancement des projets engagés et détaille les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 qui s'élèvent à 13.175.598 €.

531 – ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS

Crédits proposés au BP 2015 : 305 000 €

La proposition d'inscription d'un crédit de 150 000 € au BP 2015 concerne en section d'investissement, la poursuite des travaux d'aménagement d'un parking sur la zone d'extension de l'Hôtel du Département (0,068 M€), la poursuite de l'opération de remplacement des équipements de cuisine du restaurant administratif de l'Hôtel du Département (0,050 M€). En effet, l'arrivée des agents de Passerelle 67 sur l'Hôtel du Département et les bâtiments Vauban et Hirn a donné lieu à une réorganisation légère de la zone de distribution et de prise de repas qui semble donner satisfaction. Toutefois il est nécessaire de remplacer les équipements de cuisine qui sont vieillissants et traiter des problèmes récurrents au niveau de la cuisine (étanchéité). Les études de conception en vue de cette restructuration seront lancées en 2015.

En section de fonctionnement, un crédit d'un montant de 0,155 M€ est proposé au BP 2015 pour honorer les impôts et taxes foncières. L'augmentation des impôts fonciers et taxes est maîtrisée par une optimisation des exonérations sur les domaines publics et la revente de certains sites.

532 - GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

Crédits proposés au BP 2015 : 12 870 598 €

Ce programme porte sur l'ensemble des bâtiments (hors collèges) et intègre les dépenses d'investissement et de fonctionnement suivantes :

- les travaux de mise aux normes, conformément à l'application des textes réglementaires en vigueur (installations électriques, ascenseurs...) ;
- les travaux d'entretien correspondant à un maintien, voire à une amélioration de l'état du patrimoine par des actions préventives et curatives sur le clos et le couvert (étanchéité, façades, ...), les équipements liés (chauffage, ...) et le second œuvre ;
- les travaux d'amélioration des locaux, tant au niveau de la sécurité et de l'accessibilité, qu'au niveau du fonctionnement et du confort ;
- les contrats de maintenance des installations ;
- les vérifications périodiques.

Ces actions sont destinées à faciliter la vie des usagers, améliorer leurs conditions de travail et leur cadre de vie.

Pour les locations, les crédits proposés s'élèvent à 3 145 000 €. En forte baisse du fait de l'abandon du site passerelle, ces crédits sont dédiés au paiement des loyers des bâtiments loués pour les services départementaux d'un montant de 2 665 000 € et pour honorer les charges locatives à hauteur de 0,480 M€.

Le gardiennage et la sécurité nécessitent le concours externalisé de sociétés spécialisées dans le gardiennage, la sécurité incendie et la télésurveillance. Ces services viennent en complément du service de sécurité assuré en régie (Hôtel du Département, locaux situés rue du VERDON). Ces sociétés assurent le gardiennage et la sécurité des sites de la MCG de BISCHHEIM et des Archives Départementales et interviennent ponctuellement sur diverses manifestations.

Les crédits prévus au BP 2015 s'élèvent à 458 000 €.

Les surfaces nettoyées sont légèrement moindre du fait de l'abandon du site de Passerelle 67. La fréquence des prestations de nettoyage est également revue afin d'en limiter le coût. Les crédits inscrits s'élèvent à 1 877 000 € et correspondent aux marchés en cours.

Ces crédits dédiés au paiement des dépenses liées à la consommation d'eau, de combustibles, de gaz et d'électricité des bâtiments départementaux ainsi que des frais d'assainissement s'élèvent à 1 700 000 €.

Le budget proposé pour les assurances est de 1 311 400 €. Il prend en compte principalement l'assurance responsabilité civile du Département (338 000 €), l'assurance pour les véhicules du Service Parc véhicules et Bacs Rhénans (327 400 €), les assurances des collèges meubles et immeubles (379 000 €) ainsi que les assurances afférentes aux bâtiments départementaux (267 000 €). Un montant de 15 600 € est inscrit pour des frais d'honoraires et conseils liés à la thématique assurance.

Ces crédits dédiés au paiement des dépenses d'entretien des espaces verts des bâtiments départementaux s'élèvent à 180 000 €.

Les crédits proposés pour le BP 2015 au titre de la maintenance et de l'entretien des bâtiments s'élèvent à 3 513 598 €.

Ces crédits servent à financer les contrats de maintenance des ascenseurs, des portails automatiques, des systèmes de chauffage et autres équipements qui sont soumis à un entretien régulier et l'intervention d'entreprises pour l'entretien des bâtiments départementaux. Ces crédits sont également dédiés au gros entretien et à l'équipement des bâtiments départements, à l'acquisition de matériel et d'outillage ainsi qu'à l'enlèvement du papier.

Les crédits de 570 000 € sont dédiés à l'acquisition de matériel, mobiliers et outillage pour les services et de matériels (sanitaire, électrique, bois...) pour la réalisation de travaux en régie et la maintenance et l'entretien, ainsi que les frais liés à des déménagements à hauteur de 100.000 €.

Pour ce qui concerne les acquisitions foncières ou immobilières, il est précisé qu'aucun crédit n'est prévu en l'absence de transaction identifiée hors travaux.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique foncière et immobilière porte également sur la valorisation d'immeubles bâtis ou de terrains nus ne présentant plus d'utilité pour les besoins de la collectivité départementale, et pour lesquels la décision de vendre a été prise.

Il en est ainsi d'un terrain correspondant à l'ex piscine à Saverne et du Palais Stanislas à Wissembourg.

Un montant de 850 000 € est proposé au BP 2015 en recettes.

Chacune des opérations correspondant soit à une acquisition, soit à une vente sera inscrite à l'ordre du jour des séances de la commission permanente pour validation des modalités notamment financières.

Les autres acquisitions foncières et immobilières liées aux opérations routières, projets de proximité et opérations structurantes, à la réalisation du Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois – TSPO - à la construction ou restructuration d'équipements publics, à des compensations environnementales ou au titre de la protection des espaces naturels sensibles, sont inscrites sur les lignes de crédits des services opérationnels pour chacune de ces opérations d'investissement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2015.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY